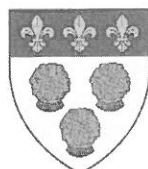




REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux



Ville de Vernon  
EN NORMANDIE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2017

L'an deux mil dix sept, le lundi trois juillet à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , Mme Léocadie ZINSOU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Date de convocation :  
26/06/2017

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 28

Conseillers votants : 34

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie ROGER, Mme Nathalie LAMARRE, M. Jean-Marie MBELO, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, M. Yann FRANCOISE, M. Jean-Claude MARY, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, Mme Marie-Laure HAMMOND, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Sébastien LECORNU à M. Thierry CANIVET  
M. Jérôme GRENIER à Mme Léocadie ZINSOU  
M. Alexandre HUAU-ARMANI à M. François OUZILLEAU  
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Hervé HERRY  
Mme Aurélie BLANCHARD à Mme Catherine GIBERT  
M. Valentin LAMBERT à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Brigitte LIDÔME

N° 0105/2017

Rapporteur : Thierry CANIVET

**OBJET :** Appel à contribution des concessionnaires pour les raccordements au réseau d'électricité

En 2015 et 2016, le Conseil Municipal délibérait sur les crédits nécessaires à l'appel à contribution des concessionnaires pour les raccordements au réseau d'électricité prévues dans

Commune de VERNON

le cadre des autorisations d'urbanisme et suivant dispositions législatives (article L342-11 du Code de l'énergie).

Dans le prolongement de ces actions, il est proposé au Conseil municipal d'inscrire au budget 2017 par décision modificative un complément de crédits de 2 900 euros relatif aux nouvelles autorisations d'urbanisme.

La présente délibération a pour objet d'établir la liste de ces contributions, qui seront versées sous la forme de subventions d'équipement nominativement attribuées.

Aussi, conformément au décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 portant établissement de la liste des pièces justificatives de paiement des communes, des départements, des régions et des établissements publics locaux, et au sens de l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'octroi de toute subvention doit faire l'objet d'une décision attributive nominative de la part de l'assemblée délibérante.

Le présent rapport a donc pour objet :

- de décider de l'attribution nominative des subventions d'équipement pour l'année 2017, dans le cadre de l'appel à contribution des concessionnaires pour les raccordements au réseau d'électricité prévues dans le cadre des autorisations d'urbanisme.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 342-11

**Vu** le budget primitif adopté dans la séance du 18 décembre 2015 pour l'exercice 2016.

**Considérant** l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE l'attribution de subventions d'équipement, au titre de l'année 2017, pour les montants et au profit des personnes désignées dans le tableau ci-annexé, dans le cadre de l'appel à contribution des concessionnaires pour les raccordements au réseau d'électricité prévues dans le cadre des autorisations d'urbanisme.

Finances

Avis favorable

Délibéré :  
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par,  
Francois OUZILLEAU



Maire de Vernon, Président du CCAS

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 06/07/17 sous le numéro publié ou affiché ou notifié le 06/07/17 est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du

Commune de VERNON

recours gracieux).

\* Accusé réception en Préfecture  
n° 027-212706816-20170703-58618-DE

Commune de VERNON

ESPACES PUBLICS			OBSERVATIONS
		invest	
<b>ARTICLE COMPTABLE</b>		20422	
ENEDIS		2900,00	Crédits nécessaires à l'appel à contribution des concessionnaires pour les
		euros	raccordements au réseau d'électricité prévues dans le cadre des
			autorisations d'urbanisme et suivant dispositions législatives (article L342-
			11 du Code de l'énergie).